



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Investigation judiciaire en matière de
délinquance économique et financière

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Investigation judiciaire en matière de délinquance
économique et financière

Dénomination nationale : SP5-Assurance, banque, finance

Demande n° S3LP130004110

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Strasbourg
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN)
- Secteur professionnel demandé : SP5-Echange et gestion

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2009, cette licence professionnelle est portée par l'Ecole de Management de Strasbourg en partenariat (convention jointe au dossier) avec la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN). Elle prend la suite d'un diplôme d'université (DU) créé à la demande de la DGGN (2005). Cette spécialité s'adresse exclusivement à des militaires de la gendarmerie (officiers et sous-officiers) exerçant ou étant appelés à exercer à court terme des fonctions d'enquêteur ou de chef de groupe spécialisé en investigations et analyse financière criminelle lesquelles exigent connaissances et savoir-faire dans les matières économique et financière.

Inscrite dans le seul cadre de la formation continue, cette formation organisée en alternance apporte des compétences disciplinaires générales (droit pénal, droit des sociétés, droit commercial et comptabilité), techniques (capacité à mener des investigations judiciaires complexes portant sur des affaires économiques et financières), compétences de management (capacité à diriger, en équipe, des enquêtes en matière économique et financière). En fonction de leur profil, les diplômés assureront soit des missions d'enquêteur, soit de manager intermédiaire.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Contrairement à l'ambiguïté sur le recrutement perceptible dans divers passages du dossier d'évaluation, - l'introduction étant parfaitement claire sur ce point-, cette licence est strictement réservée à un public « captif », ce qui d'entrée en fait une licence professionnelle « à part » et donc, largement dérogoire vis-à-vis de ce qu'on peut attendre de ce diplôme dont la vocation n'est pas de diplômer la formation continue d'une entreprise.

En effet, son public est constitué de fonctionnaires de la Gendarmerie Nationale qui dans le cadre de la formation continue souhaitent acquérir des compétences en vue d'une spécialisation et l'exercice de nouvelles missions. Ils sont sélectionnés par un jury associant les deux partenaires -l'Ecole de Management et la DGGN- à partir d'une liste de candidats établis par cette dernière. Il est regretté le manque d'informations sur le taux de sélectivité tout comme la répartition entre officiers et sous-officiers, leur origine géographique ou éventuellement, l'ancienneté des candidats. Il en est de même pour ceux autorisés à s'inscrire. *A contrario*, les responsables ont pris soin de fournir les diplômes préalablement obtenus par les stagiaires, élément important pour évaluer la capacité de la formation à gérer un public de niveau initial diversifié, même si ayant acquis un bagage de connaissances et compétences commun du fait de leur formation de gradés de la Gendarmerie Nationale.

La formation qui est assurée en alternance (une semaine d'enseignement par mois) fait très largement appel aux intervenants extérieurs (80 %) dont beaucoup sont issus de la DGGN. Il est dommageable que le dossier ne précise pas les volumes horaires assurés par l'ensemble des intervenants, sachant que les fonctions qu'ils occupent sont en très bonne adéquation avec les compétences décrites dans le projet pédagogique. La part d'enseignements assurée par les universitaires est *a contrario* très insuffisante (et de plus, mal informée). Cela renforce la dimension « à part » de cette licence dans l'offre de formation du domaine *Droit, économie, gestion*.

L'organisation pédagogique ne semble ni très équilibrée ni parfaitement conforme au cahier des charges de la licence professionnelle. Il est relevé à la fois un fort déséquilibre entre unités d'enseignement ainsi qu'un faible recours aux travaux dirigés ou équivalents du type rédaction de procès verbaux ou schémas de procédure. Les modalités de contrôle sont très classiques et au final, assez peu diversifiées et apparemment peu connectées à la dimension pratique d'une formation professionnelle. L'absence d'un véritable projet tuteuré est problématique sur le plan réglementaire, le mémoire de recherche exigé ne pouvant en tenir lieu. Il devrait être aisé de proposer une forme adaptée à la spécificité de cette licence en valorisant l'expérience professionnelle des candidats. Il pourrait être ainsi envisagé un projet tuteuré articulé autour d'une mission réalisée au sein d'une direction spécialisée.

Le double pilotage par une Maître de conférences et un cadre de la DGGN, est bienvenu et à l'évidence, efficace. Le milieu professionnel est fortement associé à toutes les étapes de la formation, de la sélection au jury. L'équipe pédagogique (réunissant tous les enseignants et représentants des partenaires) se réunit de manière régulière et il existe au sein de l'Ecole de Management un conseil de perfectionnement qui examine la pertinence et l'efficacité de l'ensemble des formations professionnelles de cette composante. Il est donc surprenant que la baisse des effectifs à la rentrée 2011 (même si l'effectif est encore supérieur à celui défini dans la convention), ne soit pas analysée.

Si le devenir des diplômés est suivi de manière exhaustive et le taux de 100 % d'insertion sans surprise, il est regretté que les informations ne soient pas un peu plus poussées afin de mesurer l'efficacité de cette formation permanente très spécialisée dont tout laisse à penser qu'elle est bonne.

L'autoévaluation réalisée par l'établissement est très peu détaillée et la jeunesse de la formation n'a été que partiellement prise en compte par son rédacteur. Il est regretté le manque de vigilance sur le respect du cahier des charges et globalement, un aspect très formel de la démarche.

- Points forts :

- La richesse des contenus délivrés.
- La bonne articulation entre compétences techniques, méthodes de mise en œuvre et réflexion juridique plus générale.
- Une formation continue diplômante efficace.

- Points faibles :

- Une licence « captive » qui s'éloigne très largement donc des finalités de la licence professionnelle.
- Une organisation pédagogique à parfaire.
- La dimension universitaire de la formation est insuffisante.
- Les imprécisions du dossier et l'ambiguïté sur le recrutement.

Recommandations pour l'établissement

Après deux années de fonctionnement, le bilan de cette licence est positif. Elle satisfait bien aux objectifs définis par les deux partenaires. Il conviendrait néanmoins de revoir l'organisation pédagogique pour la mettre en conformité avec le cahier des charges du diplôme et la rendre plus équilibrée. Un renforcement de la part d'enseignements assurés par les universitaires est souhaitable.

Par ailleurs, il est nécessaire de lever les ambiguïtés concernant le recrutement des étudiants. En effet, cette licence délivrée par l'université de Strasbourg pourrait aussi bien l'être par la Gendarmerie Nationale si elle en avait la compétence. Si c'est tout à l'honneur de l'université et de la DGGN d'avoir mis en place un partenariat efficace, il n'est pas sain de laisser planer le moindre doute sur son recrutement.

En termes de prospective, et ce pourrait être un moyen de mieux intégrer des licences de ce type dans l'offre de formation de l'université de Strasbourg, il conviendrait de réfléchir à un élargissement à d'autres publics : cette formation attractive pourrait être proposée aux Ministères de l'Intérieur ou des Finances pour qu'elle soit étendue aux autres officiers de police judiciaire, spécialisés dans la répression de la délinquance économique et financière (gardiens de la paix, officiers et commissaires de police ainsi que certains inspecteurs des douanes et des impôts).

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : Non notée

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)			
	Année (2008-2009)	Année (2009-2010)	Année (2010-2011)
Nombre d'inscrits	41	40	31
Taux de réussite	98 %	100 %	100 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	5 %	0 %	0 %
Pourcentage d'inscrits venant de DUT	0 %	2,50 %	6,45 %
Pourcentage d'inscrits venant de BTS	9,75 %	10 %	3,25 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	0 %	0 %	0 %
Pourcentage d'inscrits en formation continue	100 %	100 %	100 %
Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation)	0 %	0 %	0 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	60 %	80 %	80 %

(1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité

ENQUETES NATIONALES	2006	2007	2008
Taux de répondants à l'enquête	SO	SO	SO
Pourcentage de diplômés en emploi (3)			
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (3)			
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (3)			
ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION	2007	2009-2010	2010-2011
Taux de répondants à l'enquête	SO	100	100
Pourcentage de diplômés en emploi (3)		100	100
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (3)		0	0
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (3)		0	0



- (1) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre*
- (2) Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité
Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité.*



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

**Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet : Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Spécialité : Investigation judiciaire en matière de délinquance économique et financière

Dénomination nationale : SP5-Assurance, banque, finance

Demande n°S3LP130004110

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

En ce qui concerne le recrutement, les dossiers sont proposés par la gendarmerie, mais ce sont les universitaires qui décident de l'adéquation du profil des candidats présentés par rapport aux attentes de la licence professionnelle. La gendarmerie présente d'ailleurs plus de candidats que de places disponibles.

Nous allons améliorer la collecte d'informations pour tenir compte des remarques formulées.

Les enseignants universitaires ont en charge l'intégralité des enseignements théoriques. Nous ne comprenons pas sur quoi se fonde la critique selon laquelle la part d'enseignement assurée par les universitaires serait «très insuffisante», surtout qu'il est précisé qu'elle est « mal informée ». Nous tenons à préciser que la formation universitaire des enquêteurs est une priorité de la Commission européenne qui a identifié l'Université de Strasbourg comme un pôle d'excellence en Europe pour ce type de formation. Elle repose sur une synergie entre les compétences théoriques dispensées par les universitaires et les formations pratiques, essentielles, qui ne peuvent être dispensées que par des professionnels, dont l'Université vérifie les compétences académiques. Cette formation est mise en avant lors des évaluations de la performance des dispositifs de lutte contre la criminalité dans sa dimension économique et financière français par les instances internationales et européenne. Nous veillerons néanmoins à augmenter dans toute la mesure du possible le nombre d'heures assurées par les universitaires.

Les remarques concernant le faible recours aux travaux dirigés ne sont pas pertinentes. Tous les enseignements dispensés par les professionnels comportent des applications pratiques destinées à rendre les apprenants opérationnels dans les champs enseignés. Les modalités de contrôle sont essentiellement des cas pratiques. Nous allons étudier la possibilité de mettre en œuvre un projet tutoré selon les recommandations formulées.

La baisse des effectifs à la rentrée 2011 est due à une réduction du budget de la gendarmerie nationale. L'effectif, comme le note le rapport, reste supérieur à celui défini dans la convention.

Nous allons améliorer la collecte d'informations pour tenter de mesurer l'efficacité de la formation. Il reste que nous sommes tributaires des informations que voudra bien nous communiquer la gendarmerie nationale.

Conclusion : Nous prenons acte des recommandations et les mettrons en œuvre. Des démarches sont faites pour ouvrir la formation à d'autres administrations, police, douanes notamment.